

DÉPARTEMENT DU TARN



M A I R I E
DE
PONT-DE-L'ARN
81660

SEANCE DU VINGT QUATRE JANVIER DEUX MILLE DIX HUIT

Compte rendu de séance

.....

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la Présidence de Monsieur CARAYOL Christian, Maire,

MM, CARAYOL Christian (Maire), ESTRABAUD Florence, FARENC Hugues, BOURNIQUEL Chantal, CHABBERT Christophe, CABANES Bernard, LUCAS Christophe, CHABBERT Danièle, FAGES Christine, MARCOU Philippe, HOULES Anne-Marie, MAYNADIER Michel, SICARD Claudine, CROS Maxime, CARAYON Gilles, CALVAYRAC Marie-Pierre, MUNOZ Laure, ESPEZEL Sophie, PUECH Bernard, BOUTOT Jacques

Absents excusés : LOUBIERE florence
GARRIGUES Jean-Pierre (*Procuration à Christophe LUCAS*)
CABROL Sonia (*procuration à ESTRABAUD Florence*)

Secrétaire de la séance : Farenc HUGUES

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2017

Vote à l'unanimité

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, Monsieur le maire rend compte des décisions prises depuis le dernier conseil municipal.

1. Décision n°2018-1 du 8 janvier 2018 pour la conclusion d'un contrat de prestation de service avec Mme Sanchez Sandrine, domiciliée 61 bis avenue de la Méditerranée - 81240 Saint Amans Soult, pour l'animation d'ateliers de Sophrologie et relaxation dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires au sein des écoles de la commune sur la base d'un tarif horaire de 35 €.

2. Décision N° 2018-2 du 12 JANVIER 2018 Relative à la conclusion d'un contrat de location d'un emplacement de parking situé 8 rue de l'église à Pont de l'Arn avec Madame PYCKE Danielle demeurant 12 rue des airelles 81660 Bout du Pont de l'Arn à compter du 1er février 2018 contre un loyer mensuel de 30 €. Le loyer étant payable par période trimestrielle.

1- DEMANDE DE SUBVENTION POUR VERANDA DE L'ECOLE DE ST BAUDILLE

Le Maire explique que la fréquentation des cantines scolaires est en constante augmentation; les locaux actuels de la cantine de l'école G & G Fournes de St Baudille sont désormais trop exigus pour accueillir les enfants qui restent manger le midi. Une extension est possible avec la création d'une véranda donnant sur la cantine existante permettant ainsi d'augmenter la surface d'environ 27 m² et ainsi d'améliorer l'accueil des enfants et le travail des agents municipaux chargés du service.

Le Conseil Municipal, après délibérations,
DECIDE de solliciter une subvention pour l'extension de la cantine G & G FOURNES auprès :

- de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),
- du Conseil Départemental dans le cadre du contrat Atout Tarn,

>> Coût prévisionnel de l'opération : 30 668 € HT

Plan de financement prévisionnel :

- Subvention Etat 33 %:	10 120,44 € HT
- Subvention Conseil Départemental 33 %:	10 120,44 € HT
- Autofinancement commune 34 %:	10 427,12 € HT

APPROUVE le plan de financement sus mentionné et sollicite auprès de l'Etat et du Conseil Départemental les dites subventions,

DIT que les crédits seront prévus au budget de la Commune

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir les démarches nécessaires et signer tous les documents afférents à cette affaire.

Vote à l'unanimité

2- DEMANDE DE SUBVENTION REHABILITATION CABINET MEDICAL

Le Maire expose que depuis 2015 huit médecins ont cessé leur activité et que cinq médecins sont proches de la retraite sur le bassin mazamétain vallée du Thoré ; le secteur connaît donc une désertification médicale

Le Maire rappelle que la commune compte toutefois une maison médicale qui accueille, outre un dentiste et des infirmières, un couple de 2 médecins généralistes qui se partagent une salle de consultation pour accueillir les patients. Afin de pouvoir étendre leur plages horaires, il est proposé un réaménagement du cabinet existant et une extension de celui-ci qui permettrait la consultation des patients par les deux médecins en simultané.

L'aménagement sera étudié de façon à pouvoir installer une banque d'accueil dans l'entrée avec une secrétaire à temps partiel ; la transformation d'un espace actuellement inoccupé pourra même être réhabilité en un petit studio pour faciliter l'accueil de jeunes internes que les médecins forment régulièrement ou pour accueillir leurs remplaçants. Ainsi, la réhabilitation du cabinet médical permettra de faire face à la désertification médicale et d'assurer la pérennité du service sur la commune dans les années à venir avec des locaux plus accueillants et fonctionnels.

L'aménagement sera également étudié de façon à réduire la consommation énergétique du bâtiment avec notamment l'amélioration de l'isolation et la mise en place d'une pompe à chaleur en lieu et place de la chaudière existante plus énergivore.

Le Conseil Municipal, après délibérations,

DECIDE de solliciter une subvention pour l'extension du cabinet médical auprès :

- de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux (DETR),
- du Conseil Départemental dans le cadre du contrat Atout Tarn,
- de la Région Occitanie dans le cadre de son action en faveur de la vitalité des communes et intercommunalités et des Bourgs-Centres
- de la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet dans le cadre de la fiche « participation à la valorisation du patrimoine » pour la partie des travaux contribuant à la réduction de la consommation énergétique.

>> Coût prévisionnel de l'opération : 117 290 € HT

Plan de financement prévisionnel :

- Subvention Etat 25 %: 29 322,50 € HT
- Subvention Conseil Départemental 15 % : 17 593,50 € HT

- Subvention CACM 9,55 % :	11 200 € HT
- Subvention Région 20 %	23 458 € HT
- Autofinancement commune 30,45%:	35 716 € HT

APPROUVE le plan de financement sus mentionné et sollicite auprès de l'Etat, du Conseil Départemental, de la communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet et de la Région Occitanie les dites subventions,

DIT que les crédits seront prévus au budget de la Commune

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir les démarches nécessaires et signer tous les documents afférents à cette affaire.

Vote à l'unanimité

3- DEMANDE DE SUBVENTION CLIMATISATION MAIRIE

Le Maire explique qu'en raison de la présence de grands linéaires vitrés sur toutes les façades de la Mairie, les agents administratifs sont confrontés à un phénomène de surchauffe des locaux par rayonnement solaire surtout en période d'été ; d'autres sources de chaleur constituent par ailleurs des apports internes que ce soit les appareils électriques, notamment les ordinateurs, les éclairages. Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande de subvention pour l'installation d'une climatisation.

Le Conseil Municipal, après délibérations,

DECIDE de solliciter une subvention pour la mise en place d'une climatisation dans les locaux de la Mairie auprès :

- de la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet dans le cadre des fonds de concours de la fiche cohésion territoriale

>> Coût prévisionnel de l'opération : 24 580 € HT

Plan de financement prévisionnel :

- Subvention CACM 40,68 % :	10 000 € HT
- Autofinancement commune 59.32 %:	14 580 € HT

APPROUVE le plan de financement sus mentionné et sollicite auprès de la communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet la dite subvention,

DIT que les crédits seront prévus au budget de la Commune

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir les démarches nécessaires et signer tous les documents afférents à cette affaire.

Vote à l'unanimité

4- RECONDUCTION DE L'OPERATION FACADE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par une délibération en date du 4 février 2009, il s'était prononcé favorablement au lancement de l'opération façades. Un règlement intérieur a été par la suite adopté par une délibération en date du 3 février 2010.

Le but de ce dispositif est d'accompagner les efforts de réhabilitation des immeubles par une aide liée à la mise en valeur des façades à destination des propriétaires privés.

Après huit ans de mise en œuvre cette opération a permis de réhabiliter un certain nombre d'immeubles et ainsi de participer à l'embellissement du périmètre retenu.

Suite à l'avis de la commission urbanisme, Monsieur le Maire propose donc de poursuivre les efforts consentis auprès des particuliers susceptibles de pouvoir bénéficier de cette aide, au moyen de la reconduction de cette opération pour une année supplémentaire.

Le Conseil Municipal, après délibérations,

DECIDE de reconduire le dispositif opération façades pour une année supplémentaire,

ADOpte en ce sens le règlement intérieur modifié, annexé à la présente délibération,

DECIDE de fixer l'enveloppe annuelle consacrée à ces aides à 6 000 €

DIT que les crédits seront prévus au budget primitif 2018

Vote à l'unanimité

5- MODIFICATION DU TEMPS SCOLAIRE

Vu le courrier du 5 décembre 2018 de la Directrice académique des services de l'éducation nationale du Tarn relatif à la procédure à respecter en cas de modification de l'organisation horaires des écoles publiques de notre commune,

Vu la réunion de concertation du 22 janvier 2018 avec les directrices des trois groupes scolaires de notre commune

Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire de écoles maternelles et élémentaires publiques,

Le Conseil Municipal souhaite modifier la semaine d'école et les horaires pour la rentrée 2018-2019 (*sous réserve de l'avis favorable des conseils d'écoles des groupes scolaires de Louis Germain, de Rigautou et de G & G Fournes*) de la façon suivante :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 11h45 puis de 13h30 à 16h30

Le Conseil Municipal, après délibérations,

DECIDE d'adopter la nouvelle organisation susmentionnée

AUTORISE Monsieur le Maire à soumettre cette nouvelle organisation à la DASEN.

Vote à l'unanimité

>> Séance levée à 20h30